

## **COMMUNIQUE DES FEDERATIONS NATIONALES ET DES RESEAUX TERRITORIAUX DE MUSIQUES ACTUELLES**

*Après l'annonce de la dissolution du Conseil supérieur des Musiques Actuelles.*

Paris, le 8 novembre 2011

Les fédérations nationales et réseaux territoriaux, signataires du présent communiqué, ont appris la dissolution du Conseil Supérieur des Musiques Actuelles dans le Journal officiel du 10 septembre dernier. Outre cet aspect cavalier de la pratique, elles regrettent que la co-construction des politiques culturelles perde l'un de ses outils les plus prometteurs.

Le CSMA a été créé en 2006, par le ministre de la Culture et de la Communication, à l'issue d'un intense processus de concertation nationale débuté en 2003 et formalisé dans le texte « *Pour une politique nationale et territoriale des musiques actuelles* ». Ce texte fondateur définissait une ambition commune pour le secteur des musiques actuelles et a été co-signé par l'ensemble des acteurs de la filière, les collectivités territoriales et par l'Etat.

Le CSMA avait mis en place 3 commissions et des groupes de travail où l'esprit de partage et la réalité d'un dialogue permanent entre les services de l'Etat, les associations des collectivités et les organisations professionnelles furent assurés et se révélèrent constructives. C'est par exemple dans l'un de ces groupes de travail, le GTLIMA (groupe de travail sur les lieux de musiques actuelles), que le cahier des charges et missions du label SMAC et le Schéma d'Orientation des Lieux de Musiques Actuelles ont été travaillés.

De cette dissolution, les signataires tirent plusieurs enseignements :

- un outil de concertation ne doit pas être propriété d'une seule des parties. L'Etat avait assuré que la forme juridique d'un "Conseil supérieur" était le garant de la stabilité de l'instance. Il n'en a rien été ; les contraintes juridiques et les contraintes politiques n'en ont été que plus grandes. Et la structure de « Conseil supérieur » est devenue inopérante dès lors que les ministres de la culture qui se sont succédés, n'ont pas jugé utile de réunir l'instance malgré nos demandes ou celles des collectivités.
- le besoin de concertation et le sens d'une co-construction des politiques publiques entre acteurs, collectivités et Etat, demeurent plus que jamais indispensables pour garantir la diversité artistique, culturelle, économique et sociale ainsi que l'équité territoriale. Cette politique doit se fonder sur la participation de l'ensemble de ses composantes : amateurs, bénévoles, formateurs, artistes, professionnels ou partenaires occasionnels intervenant sur le secteur sans oublier les populations et publics.

Les fédérations nationales et les réseaux territoriaux de musiques actuelles signataires sont convaincus que le processus de concertation doit être encouragé tant sur le plan national que territorial et demandent que cette dynamique soit non seulement préservée mais confortée par l'Etat.

C'est à nos yeux par ce dialogue, cette compréhension mutuelle, ce travail commun et en toute transparence que nous pourrons répondre aux enjeux de société de façon innovante et volontaire.

Signataires :

- La **Fédération des Associations de Musiques et Danses Traditionnelles**, présidente, Karin Chiron
- La **Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz et Musiques Actuelles**, président, Romain PONSOT
- La **Fédération des Scènes de Jazz et de musiques improvisées**, présidente, Françoise Dupas
- La **Fédurok**, président, Sébastien Cornu
- La **FERAROCK**, Fédération des radios rock, président, Dominique Marie
- **Zone Franche**, réseau des musiques du monde, président, Christian Mousset
- **Collectif Culture Bar-Bars**, fédération nationale des cafés cultures, président, Cédric Praud
- Le **Réseau Ressource**, association des structures d'informations et de ressource culturelles, président, Vincent Priou
- Le **RAMA**, Réseau Aquitain des Musiques Actuelles, président, Eric Roux
- Le **Patch**, connexions amplifiées en Picardie, président, Frédéric Carré
- Le **Réseau RAOUL**, Réseau Musiques Actuelles Nord Pas de Calais, président, Boris Colin
- La **FEMAG**, Fédération des Musiques Actuelles du Gard, présidente, Emilie Ruah
- Le **RIF**, Confédération des réseaux départementaux de lieux et de structures musicales actuelles/amplifiées en Île-de-France (le MAP à Paris, le Pince Oreilles en Seine-et-Marne, le CRY dans les Yvelines, Rezone dans l'Essonne, le Réseau 92 dans les Hauts-de-Seine, le Maad 93 en Seine-Saint-Denis, le réseau Musiques 94 dans le Val-de-Marne, le Combo 95 dans le Val d'Oise), président, François Beaudenon
- La **FRACAMA**, Fédération Régionale des Acteurs Culturels et Associatifs des Musiques Actuelles - Région Centre, président, Rémi Breton
- Le **Tréma**, réseau musiques actuelles en Provence-Alpes-Côte d'Azur, président, Marc Baudino
- Le **Pôle de coopération des acteurs pour les musiques actuelles en Pays de la Loire**, président, Eric Le Jeune
- Le **Pôle régional des musiques actuelles de Poitou-Charentes**, président, Lionel Rogeon
- **Avant Mardi**, Réseau Musiques Actuelles en Midi-Pyrénées, président, Patrick Combalbert